



**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MAI 2021**

Extrait du registre des délibérations

Le 25 mai 2021, à 18h12,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de la communauté urbaine et en visioconférence via l'application Teams, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 18/05/21

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Le maire suspend la séance à 18h25 suite à l'irruption d'une quinzaine de manifestants d'Extinction Rébellion. Le conseil municipal reprend à 18h40.

N° C-2021-05-25/00 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 ainsi que du 23 novembre 2020 et conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Il rend également compte des jugements, marchés et avenants.

N° C-2021-05-25/01 - MODALITÉS D'ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES COMMISSIONS PERMANENTES EN VISIOCONFÉRENCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats des conseils municipaux et des commissions thématiques permanentes, et notamment :

- Que l'identification des participants aux séances sera opérée par l'appel nominal par le président de séance des élus connectés à distance par visioconférence et des élus en présentiel,
- Que l'enregistrement des débats et la conservation des débats des conseils seront assurés par les services des assemblées de la ville selon les modalités décrites,
- Que la diffusion du conseil municipal sera réalisée en direct sur la chaîne YouTube de la ville de Caen afin de préserver le caractère public de la séance.

APPROUVE les modalités de connexion en visioconférence comme énoncées.

APPROUVE les modalités de scrutin par la réalisation d'un vote au scrutin public sur appel nominal.

PRÉCISE que ces modalités pourront être utilisées pour la tenue de tout conseil municipal et des commissions thématiques permanentes se déroulant pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/02 - DIRECTION DE LA CULTURE - CONTRAT D'AUTORISATION DE REPRODUCTION À CONCLURE AVEC LE CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE (CFC) : AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes du contrat « Copies internes professionnelles d'œuvres protégées sous forme papier et numérique – Villes et intercommunalités » à intervenir avec le CFC pour des effectifs compris entre 201 et 500 agents.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/03 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE FRAC NORMANDIE ET LA VILLE DE CAEN DANS LE CADRE D'EXPOSITIONS DANS L'ESPACE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention de partenariat des dispositions de mise en œuvre de ces deux expositions entre la ville de Caen et le Frac Normandie Caen.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/04 - ACTIVITÉS CULTURELLES - SIGNATURE DES CONTRATS D'ARTISTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire ou son représentant à signer :

- les contrats d'engagement d'artistes, d'intervenants, d'auteurs, d'animateurs ou de techniciens, les contrats de cession de spectacles, de coréalisation, les conventions artistiques et de partenariat, de coproduction, les protocoles d'accord et les lettres d'invitation autorisant à des fins promotionnelles, le remboursement de frais dans la limite des crédits annuels votés sur les saisons 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 ;
- Les contrats de coproduction pour les saisons 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025 ;
- les contrats de cession de droit audiovisuel pour les saisons 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/05 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTIONS AFFECTÉES - ANNÉE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

- Comédie de Caen	15 000 €
- Les Délaissés	2 500 €
- Cie Silenda.....	3 000 €

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/06 - RADIATION DE L'INVENTAIRE DU MÉMORIAL D'UN BARAQUEMENT AMÉRICAIN UK 100

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE pour des raisons sanitaires et de sécurité, la radiation de l'inventaire des collections du Mémorial du baraquement UK 100 donné en 1993 par la ville de Saint-Lô.

INDIQUE que cette radiation sera communiquée à la Commission scientifique des collections.

APPROUVE pour des raisons sanitaires et de sécurité, l'élimination réglementée des éléments de l'ancien baraquement UK 100 stockés dans le hangar du Mémorial, au Montcoco.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/07 - NOUVEAU CENTRE D'ANIMATION DE LA PRAIRIE - ADOPTION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE - DÉCISION DE LANCER LA PROCÉDURE DE DÉSIGNATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ADOpte le programme pour la réalisation d'un nouveau centre d'animation pour un montant global d'opération de 5 000 000 € TTC.

DÉCIDE de lancer la consultation en vue de retenir un maître d'œuvre en charge de la conception et de la réalisation du futur projet, en application de l'article R2124-3 du code de la commande publique.

DIT que la dépense sera imputée sur l'opération budgétaire Centre d'animation Prairie.

PRÉCISE qu'une décision du maire prise suite à la présente délibération permettra de solliciter auprès de tous les partenaires, toutes subventions aux taux les plus élevés susceptibles d'être attribuées pour cette opération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/08 - JEUNESSE ET VIE ETUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES POUPOUILLES CO. (PROJET BAANG!), ET YES WE CAEN (PROJET NORDRI)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

MODIFIE la délibération C-2021-03-22/15 du conseil municipal du 22 mars 2021 approuvant une subvention affectée d'un montant de 500 € pour le projet NORDRI initialement attribuée à l'association Décaentés pour finalement l'attribuer à l'association « Yes we Caen ».

APPROUVE l'attribution des subventions affectées suivantes :

- POUPOUILLES co. Projet Baang ! **2 000 €**
- YES WE CAEN projet Nordri **500 €**

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/09 - CRÉATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE À LA CRÉATION D'ASSOCIATIONS À DESTINATION DES JEUNES : "LANCE TON ASSO"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la création du nouveau dispositif d'aide à la création d'association « Lance ton asso » en direction des jeunes ainsi que son règlement.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/10 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS AFFECTÉES ET D'ÉQUIPEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution de subvention affectée à l'association suivante :

- CAEN ATHLETIC CLUB : **26 000 €**
(et apport d'une aide logistique estimée à : en cours d'estimation)

APPROUVE la convention liée à l'attribution de la subvention affectée entre le Caen Athletic Club et la ville de Caen.

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association suivante :

- CAEN TRIATHLON : **2 000 €**

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/11 - PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET ACCÈS AU DROIT - SUBVENTIONS AFFECTÉES ACJM, CDAD, CIDFF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution des subventions affectées suivantes :

Conseil Départemental d'Accès au Droit du Calvados (CDAD) – « Faciliter l'accès au droit »	6 000€
Association d'aide aux victimes, Contrôle Judiciaire socio éducatif, Médiation pénale (ACJM) - « Renforcer l'éducation à la citoyenneté dans la mise en œuvre des mesures socio-judiciaires auprès des mineurs et des jeunes majeurs »	4 000€
Association d'aide aux victimes, Contrôle Judiciaire socio éducatif, Médiation pénale (ACJM) - « Améliorer la prise en charge des enfants victimes, ou exposés à des violences intrafamiliales»	4 000€
CIDFF - « Faciliter l'accès au droit dans les quartiers sensibles de Caen ».....	1 500€
CIDFF - « Organiser des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple ».....	2 500€

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/12 - DIRECTION DE L'EDUCATION - RESTAURATION SCOLAIRE HENRI BRUNET : AVENANT N°1 À LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CAEN, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS, ET LE COLLÈGE HENRI BRUNET, MODIFIANT L'ANNEXE 1 FIXANT LE COÛT UNITAIRE DU REPAS DES RATIONNAIRES DU COLLÈGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention signée avec le Département du Calvados et le collège Henri Brunet, relatif à la fixation annuelle du coût unitaire du repas des rationnaires du collège Henri Brunet pour l'année scolaire 2020-2021.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer cet avenant relatif à la fixation annuelle du coût unitaire du repas (hors investissement et hors animation) dont le montant s'appuie, conformément à la convention du 5 juillet 2019, sur le budget annuel de la commune.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/13 - DIRECTION DE L'EDUCATION - " CARTABLES EN VACANCES " 2021 - SUBVENTIONS AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution des subventions affectées suivantes pour le dispositif « Cartables en vacances » - année scolaire 2020/2021 :

- MJC du Chemin Vert..... **4 500 €**
- Horizon Jeunesse **4 500 €**
- Ligue de l'Enseignement **4 500 €**

- Centre d'animation Clémenceau **4 500 €**
- AMVD **4 500 €**

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/14 - DIRECTION DE L'EDUCATION - RENTRÉE SCOLAIRE 2021 - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE : RENOUELEMENT DE LA DÉROGATION SEMAINE DE 4 JOURS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à partir de la rentrée scolaire 2021 pour l'ensemble des écoles publiques de la ville, et de saisir Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Education nationale du Calvados nationale en ce sens.

PRÉCISE que cette prolongation, d'une durée d'un an, prendra effet à partir de la rentrée scolaire 2021.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/15 - AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA RÉGION N° 19P00381 POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE RÉGIE DE QUARTIER-QUARTIER DU CHEMIN VERT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention N°19P00381 avec la région Normandie qui modifie la date de prise en compte des dépenses au 30 juin 2021.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/16 - AVENANT MINEUR N°2 À LA CONVENTION ANRU DU QUARTIER CHEMIN VERT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant mineur N°2 à la convention ANRU du quartier Chemin vert visant à décomposer la ligne financière pour la reconstitution de 6 logements sociaux en acquisition-amélioration, en 6 lignes financières distinctes.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/17 - MODIFICATION TECHNIQUE À LA CONVENTION ANRU GRÂCE DE DIEU ET CESSION D'UN LOT À L'OPÉRATEUR IMMOBILIÈRE BASSE SEINE (IBS) - QUARTIER DE LA GRÂCE DE DIEU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les modifications techniques à la convention ANRU du quartier Grâce de Dieu qui prévoit le transfert des contreparties de l'Association Foncière Logement (AFL) à l'opérateur Immobilière Basse-Seine (IBS).

APPROUVE la cession à l'opérateur IBS, ou à toute personne morale appelée à s'y substituer pour le même objet, d'un terrain sis rue Alexander Fleming, d'une surface de 2 978 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens des parcelles cadastrées NB n° 50, 70, 74 et 88. en vue du développement d'un programme de 13 maisons individuelles groupées en accession.

DIT que la cession s'opérera à l'euro symbolique, conformément à la convention ANRU du quartier Grâce de Dieu.

MENTIONNE que les frais liés à l'établissement de l'acte notarié seront supportés par IBS.

INDIQUE que les parties ont convenu de conclure une promesse de vente sous les conditions suspensives ci-avant mentionnées.

DIT que la promesse de vente est consentie pour une durée courant au plus tard jusqu'au 30 avril 2024, les conditions suspensives devant être levées au plus tard au 31 mars 2024.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les modifications techniques à la convention ANRU du quartier Grâce de Dieu, la promesse de vente à intervenir avec IBS, puis l'acte de vente.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/18 - CONCLUSION D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACTION FONCIÈRE ENTRE LA VILLE DE CAEN ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes du programme d'action foncière à intervenir entre la ville de Caen et l'EPF Normandie.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/19 - BIENNALE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE - CONVENTION TRIPARTITE DÉFINISSANT LES RELATIONS ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER, LA VILLE DE CAEN ET L'ASSOCIATION IN SITU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, les termes de la convention présentée définissant les relations entre la ville de Caen et l'association In Situ pour une durée d'un an.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/20 - TRAVAUX EXTÉRIEURS DE RESTAURATION D'IMMEUBLES - PARTICIPATION DE LA VILLE DANS LE PÉRIMÈTRE DU CENTRE ANCIEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les travaux de rénovation de façade réalisés au 18 rue de Bayeux.

ALLOUE à la personne concernée la subvention d'un montant de 407,04€.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/21 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DE L'ORDRE DE 500 M² SITUÉE À L'ANGLE DE LA RUE DE LA GUÉRINIÈRE ET DE L'AVENUE FLANDRES-DUNKERQUE À CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONSTATE la désaffectation d'une emprise de l'ordre de 500 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, à provenir de la parcelle cadastrée section KB n° 113 à Caen, celle-ci correspondant à une partie de l'assiette foncière de l'ancien groupe scolaire Les Cormorans.

DÉCIDE de procéder au déclassement du domaine public de ladite emprise.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/22 - APPEL À PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2021 DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAENNAISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre du programme d'actions 2021 du contrat de ville impliquant une participation financière de la Direction de la Proximité et de la Direction de la Jeunesse et de la Vie Etudiante de la ville de Caen, conformément à la répartition des financements par porteur et par action inscrits au tableau.

DÉCIDE de verser les subventions correspondantes.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/23 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - LE 1901 MAISON DES ASSOCIATIONS - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE CAEN ET L'ASSOCIATION ANIMATION EMPLOI CALVADOS (CRIB) 2021-2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention pluriannuelle 2021-2023 d'objectifs entre la ville de Caen et l'association AE14 (Animation Emploi Calvados).

Unanimité – Ne prend pas part au vote : Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON

N° C-2021-05-25/24 - AMÉNAGEMENT DE LA RUE D'AUGE À CAEN - RÉALISATION DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET RÉALISATION D'UN SKATEPARK - AVENANT 1 LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet d'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Caen et la communauté urbaine Caen la mer.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/25 - CONVENTION DE COLLABORATION RELATIVE AU CHANTIER EXPÉRIMENTAL FRESH-ECOPAVERS DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA HALLE SPORTIVE SAINT JEAN EUDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de signer avec l'ESITC Caen une convention de collaboration relative au chantier expérimental FRESH-ECOPAVERS dans le cadre de l'aménagement des abords de la halle sportive Saint Jean Eudes.

APPROUVE les termes de la convention à passer avec l'ESITC Caen.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/26 - MOULINES/CESNY-LES-SOURCES : DÉCLASSEMENT DES PARCELLES CADASTRÉES 703 ZA 81 ET ZA 37

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONFIRME la désaffectation de la parcelle cadastrée 703 ZA numéro 81 à Cesny-les-sources pour une contenance totale de de 3ha 47a 58ca et de la parcelle ZA numéro 37 à Moulines pour une contenance totale de 10ha 62a 90ca.

DÉCIDE de procéder à leur déclassement du domaine public communal.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/27 - MOULINES/CESNY-LES-SOURCES : CESSION DE TERRAINS APPARTENANT À LA VILLE DE CAEN AU PROFIT DE LA SAFER DE NORMANDIE DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 19 DÉCEMBRE 2013 PORTANT DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX DE DÉRIVATION DES EAUX ET PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAUX DÉNOMMÉS ' SOURCES DE MOULINES '

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la cession au profit de la SAFER de Normandie (ou par substitution au syndicat Eau du Bassin Caennais) en pleine propriété de la parcelle sise à CESNY-LES-SOURCES, lieudit « Le Longrais », cadastrée 703 ZA numéro 81 pour 3ha 47a 58ca et de la parcelle sise à MOULINES, lieudit « Le Vassel » cadastrée ZA numéro 37 pour 10ha 62a 90ca, pour permettre l'application à l'amiable de l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2013.

DIT que cette cession s'opérera moyennant un prix total de 62.700 euros ; la SAFER de Normandie prendra à sa charge les frais de l'acte de vente.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/28 - RUE DE CALIX - EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS - SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE DOMAINE COMMUNAL - CONVENTION VILLE/SDEC ENERGIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC Energie) à implanter deux coffrets électriques sur les propriétés communales suivantes :

Parcelle	Adresse	Servitudes
LY 153	27 rue de Calix	Un coffret encastré dans le mur
LY 24	25 rue de Calix	Un coffret encastré dans le mur

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages.

AUTORISE les représentants du SDEC Energie, ou toute autre entreprise missionnée par elle, à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien des ouvrages.

APPROUVE le projet de convention avec le SDEC.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/29 - IMPLANTATION DE TROIS FOURREAUX SUR LE DOMAINE COMMUNAL-PARCELLE CADASTRÉE SECTION NV N°5, RUE JOSEPH PHILIPPON - CONVENTION VILLE/SOCIÉTÉ FREE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention de passage sur domaine privé.

DIT que l'autorisation est consentie pour une durée de 10 ans, prorogeable par période de 5 ans dans la limite maximale de 3 renouvellements, moyennant le versement d'avance d'une indemnité forfaitaire de 968,40 € HT pour la durée de la convention.

AUTORISE les représentants de la société FREE à implanter, à ses frais, trois fourreaux d'une longueur totale d'environ 323 mètres sur la parcelle cadastrée section NV n°5, rue Joseph Philippon à Caen.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/30 - CONVENTION PLURIANNUELLE DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE CAEN ET LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BREST 2021/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention pluriannuelle de coopération entre la ville de Caen et le Conservatoire Botanique National de Brest de 2021 à 2025.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/31 - MODALITÉS DE COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ (CCA) ET MODALITÉS D'ÉCHANGES ET DE PARTAGE AVEC LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la démarche proposée pour l'organisation et le fonctionnement de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

PRECISE que la composition de la commission sera établie par arrêté du maire.

PREND ACTE des rapports d'activité 2018 et 2019 de la CCA.

DONNE délégation au président de la CCA pour compléter la liste des membres de la CCA au cas où les experts ou les associations d'usagers et représentatives retenues feraient part de leur désaccord, d'une part, et pour ceux qui, éventuellement, n'auraient pas encore été identifiées, d'autre part.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/32 - SERVICE COMMUNAL DU LOGEMENT - FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT - PARTICIPATION DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer la participation de la ville de Caen au Fonds de Solidarité pour le logement sur la base de 0,17 € par habitant soit 17 937,04 €.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/33 - THÉÂTRE MUNICIPAL - REMPLACEMENT DE L'ÉLÉVATEUR PMR ET MISE AUX NORMES DES SANITAIRES PMR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le programme de travaux d'accessibilité du théâtre de Caen présenté.

PRÉCISE qu'une décision du maire prise suite à la présente délibération permettra de solliciter auprès de tous les partenaires, toutes subventions aux taux les plus élevés susceptibles d'être attribuées pour cette opération.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/34 - CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ANALYSE BIENNUELLE DES PRÉSENCES AUX DIFFÉRENTES INSTANCES DANS LE CADRE DE LA RÉFACTION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en place d'une commission « indemnités » d'analyse biannuelle de la présence aux différentes instances.

DÉSIGNE la composition suivante pour la commission « indemnités », à savoir :

- M. Michel LE LAN en tant que président de la commission
- Mme Nathalie BOURHIS
- M. Xavier LE COUTOUR en tant que titulaire et M. Rudy L'ORPHELIN en tant que suppléant pour représenter l'opposition.

INDIQUE cette nouvelle disposition sera ajoutée à l'article 36 du règlement intérieur de la ville de Caen.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/35 - COMMISSIONS MUNICIPALES-DÉSIGNATION D'UN MEMBRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour cette désignation.

DÉCIDE de désigner M. André HENRY pour siéger au sein de la commission "Développement, attractivité du territoire, coopération internationale, prospective et urbanisme" conformément à sa demande.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/36 - MODALITÉ D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR LES ÉLECTIONS DES 20 ET 27 JUIN 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

FIXE comme suit le montant net de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection versée au titre des fonctions exercées :

Fonctions exercées	Montant net de l'indemnité
le personnel à l'entrée du bureau de vote	250 €
le secrétaire de bureau	330 €
le responsable de section	409 €

la cellule élections/direction	527 €
la cellule élections/référents	468 €
le personnel informatique	356 € (assistance sur la journée) 178 € (présentation des résultats)

PRECISE que ces montants seront uniquement appliqués pour le double scrutin des 20 et 27 juin 2021.

INDIQUE que le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/37 - MARCHÉ DE MAINTENANCE ET DE SUIVI DU SYSTÈME DE GESTION DES TERMINAUX PUBLICS WEBKIOSK

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de participer au marché/accord-cadre de maintenance et de suivi du système de gestion des terminaux publics Webkiosk, dans le cadre du groupement de commandes « domaine des technologies de l'information et de la communication ».

ACTE que la participation à la consultation engage la ville de Caen à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/38 - ADHÉSION DE LA VILLE DE CAEN À L'ASSOCIATION CLUSIF - CLUB DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION FRANÇAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion à l'association « CLUSIF- Club de la Sécurité de l'Information Français ».

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE le Responsable de Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) de la ville de Caen comme membre adhérent à l'association.

APPROUVE le versement annuel d'une cotisation d'un montant de 925 € HT (1 110 € TTC) pour l'adhésion.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/39 - ADHÉSION DE LA VILLE DE CAEN À L'ASSOCIATION AFCDP - ASSOCIATION FRANÇAISE DES CORRESPONDANTS À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion à l'association « AFCDP - Association Française des Correspondants à la protection des Données à Caractère Personnel ».

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

DÉSIGNE le Délégué à la protection des données (DPO) de la ville de Caen comme membre adhérent à l'association.

APPROUVE le versement annuel d'une cotisation de 450€ pour l'adhésion 2021.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/40 - AGESEO - SUBVENTION 2021 - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

MODIFIE la subvention 2021 à l'AGESEO de 18 122,20 € HT à 14 630,63 € HT pour l'année 2021 et la délibération C-2021-01-25/45 du conseil municipal du 25 janvier 2021.

AUTORISE le président ou son représentant à faire procéder au versement de l'acompte d'un montant de 10 972,97 € représentant 75 % de la subvention dans le courant du premier semestre 2021 et au versement des 25 % restants dans le premier trimestre de l'année 2022.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/41 - FIPHFP - PRISE EN CHARGE FINANCEMENT MATÉRIEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement de cette aide.

ACCORDE le versement de l'aide suivante de 1 600,00 € au laboratoire AuditionSanté à St Contest.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/42 - INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 - FIXATION DE DURÉES D'AMORTISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le barème des durées d'amortissement.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/43 - ADAPTATIONS BUDGÉTAIRES - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les adaptations budgétaires suivantes ;**ADAPTATIONS BUDGETAIRES**

I – BUDGET PRINCIPAL

D/R	IMPUTATION / LIBELLE		MONTANT	
D	3009	2313-312-3122	Quartier Lorge - travaux	- 48 000,00
D	3017	2313-316-3161	Théâtre des cordes - travaux	+ 48 000,00
Objet : Compte tenu de l'avancement des travaux, un ajustement de crédits s'avère nécessaire sur les opérations quartier Lorge et théâtre des cordes. Etant précisé que le montant de l'AP du théâtre des cordes sera revu en conséquence (+48 000 €).				

II – BUDGET ANNEXE DU THEATRE

D/R	IMPUTATION / LIBELLE		MONTANT	
D	67	673.316.3162	Théâtre - titres annules sur exercices antérieurs	+ 465 000,00
D	011	6042-316-3162	Théâtre - achat de spectacles	- 465 000,00
Objet : Suite aux annulations des spectacles, programmés sur le 1er semestre 2021, en raison de la fermeture administrative du théâtre pour crise sanitaire Covid 19, des crédits sont nécessaires pour que la billetterie du théâtre de Caen rembourse un nombre important de billets pour un montant total de 465 000 €.				

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/44 - CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, les termes de la convention de reversement de la taxe d'aménagement, à savoir le principe de reversement de 75% du produit de la taxe d'aménagement par la communauté urbaine à la ville de Caen.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/45 - CAEN LA MER HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 18 LOGEMENTS SITUÉS AVENUE DE CREULLY À CAEN - GARANTIE À HAUTEUR DE 25% D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 829 481 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ABROGE la délibération N° C-2020-11-23/60 du 23 novembre 2020.

ACCORDE sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 829 481 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 112 427 constitué de quatre lignes de Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 18 logements situés avenue de Creully à Caen.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE le maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 5 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/46 - PLAN DE RELANCE DES COMMERCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPÉEN INTERREG - PROJET C-CATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet C-CATION et son plan d'actions 2021/2023 et les modalités de mise en œuvre telles que décrites dans la présente délibération.

APPROUVE la convention partenariale qui sera signée avec les différents partenaires envisagés, à savoir :

- Ville de Caen- FRANCE
- Office du Tourisme et des congrès de Caen la mer - FRANCE
- Ville de Louvigné du Désert - FRANCE
- Ville d'Amiens - FRANCE
- Communauté de Communes du Pays de Lumbres - FRANCE
- Visit Kent Ltd – ROYAUME-UNI
- Great Yarmouth – ROYAUME-UNI
- Borough Council – ROYAUME-UNI
- Basildon Borough Council – ROYAUME-UNI
- Norwich BID – ROYAUME-UNI
- Medway Council – ROYAUME-UNI
- Gravesham Borough – Royaume-Uni.

APPROUVE la convention FEDER avec l'Autorité de Gestion, portant sur l'attribution de la subvention au partenariat.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/47 - SERVICE COMMERCE- ORGANISATION DES MARCHÉS NOCTURNES ÉDITION 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le renouvellement des marchés nocturnes dans les conditions décrites.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/48 - SERVICE COMMERCE - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL 2021 - MODIFICATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DONNE un avis favorable à la dérogation au repos dominical sur le dimanche supplémentaire suivant et pour les commerces de détail (y compris les commerces de détail alimentaire) : le dimanche 5 décembre 2021.

Vote : Majorité absolue

(44 pour - 11 contre – Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Alexandra BELDJOURI, Monsieur François JOLY, Madame Béatrice HOVNANIAN, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Céline PAIN, Monsieur Lilian BELLET, Madame Laurence MAUNOURY, Monsieur Gilles DETERVILLE, Madame Annie ANNE, Monsieur Aurélien GUIDI).

N° C-2021-05-25/49 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CAEN ET GRDF POUR L'ACCÈS À LA PLATEFORME "@TOUTVISUCONSO"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la convention, entre GRDF et la ville de Caen pour la mise à disposition des données de consommation du patrimoine de la Ville de Caen via le portail dédié désigné « @toutVisuConso ».

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/50 - LABELLISATIONS CAEN NORDIC : CONFLUENCES NORDIQUES, NORMANDIE LIVRE & LECTURE, FESTIVAL LES BORÉALES, LYCÉE VICTOR HUGO, CAMPUS CAENNAIS DE SCIENCES PO RENNES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la labellisation Caen Nordic de l'association Confluences nordiques, de l'association Normandie Livre & Lecture, du Festival les Boréales, du Lycée Victor Hugo et du Campus caennais de Sciences Po Rennes.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/51 - SUBVENTION AFFECTÉE - ASSOCIATION HORIZONS SOLIDAIRES - LA QUINZAINE DES AFRIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention affectée de 2 300 € à l'association Horizons Solidaires pour organiser « La Quinzaine des Afriques en Normandie » du 29 mai au 12 juin 2021.

Vote : Unanimité

N° C-2021-05-25/52 - VŒU DE M. AURÉLIEN GUIDI, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU GROUPE CAEN ÉCOLOGISTE CITOYENNE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU GROUPE CAEN AU CŒUR - RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

La pauvreté est importante sur Caen. Elle touche plus de 30 % des moins de 30 ans et près du quart des caennaises et caennais de 30 à 59 ans. Le nombre de bénéficiaires du RSA est en augmentation dans le département (+8 % en 2020), ce qui laisse à craindre une tendance identique pour notre ville. Du fait de la crise sanitaire et de la fin de la période des aides accordées aux entreprises, les prévisions sur le chômage sont inquiétantes. Les rapports des organisations caritatives indiquent que les dispositifs d'aide sociale sont insuffisants. Ces organisations ont de plus en plus de difficultés à faire face aux demandes d'aides. La crise sanitaire a mis à jour une crise sociale jusqu'alors invisible pour l'ensemble de la population.

Au 1er juillet le gouvernement propose de mettre en œuvre une réforme de l'assurance chômage qui avait été suspendue par la crise du confinement mais aussi par la censure du Conseil d'État. Une disposition est particulièrement dangereuse : celle qui modifie le mode de calcul des allocations par la prise en compte des périodes non travaillées dans le calcul. De ce fait, le salaire de référence qui sert de base diminue automatiquement : l'UNEDIC a calculé que 115.000 personnes seraient concernées avec des baisse d'allocation allant jusqu'à 43 %. Dans nombre de cas l'allocation sera à 600€ proche du RSA et cette baisse se perpétue à chaque période de chômage qui suit une reprise provisoire d'emploi. L'État crée donc les conditions d'une diminution importante des revenus de presque la moitié des chômeurs et chômeuses indemnisés. À cela il faut ajouter le nombre plus important des non indemnisés du fait des autres dispositions.

Il reviendra aux collectivités locales de faire face aux conséquences de l'accroissement du chômage et de l'appauvrissement de milliers de personnes dans les tranches d'âge qui constituent la grande majorité de la population caennaise. Si les conseils départementaux vont subir la croissance du nombre de bénéficiaires du RSA, la demande d'aide sociale ne peut que croître auprès des CCAS, alourdissant les charges des communes.

Le conseil municipal de Caen

- soucieux du sort de plusieurs milliers de nos concitoyens dont les conditions de vie vont se dégrader ;
- inquiet des conséquences d'un vrai transfert de charges sans compensation sur le budget municipal ;
- inquiet des conséquences des pertes de revenu sur le commerce local et sur l'emploi ;
- soucieux des tensions sociales que va entraîner cette aggravation des inégalités ;

Demande au gouvernement de ne pas mettre en œuvre la réforme de l'assurance chômage et de consulter les collectivités locales suite à une renégociation sur l'assurance chômage.

Signataires : Annie ANNE – Alexandra BELDJOUDI – Lilian BELLET – Gilles DÉTERVILLE – Aurélien GUIDI – Béatrice HOVNANIAN – Francis JOLY – Rudy L'ORPHELIN – Xavier LE COUTOUR – Laurence MAUNOURY – Céline PAIN

Vote : Rejet
(11 pour - 44 contre)

Le conseil municipal prend acte de ce vœu et à la majorité absolue il est décidé de ne pas le soumettre au vote. Le maire indique qu'il sera transmis aux parlementaires locaux.

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, le 28 mai 2021**